

DOSSIER D'INSCRIPTION
RECYCLAGE
AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Comment dois-je procéder pour remplir mon dossier ? Que se passe-t-il ensuite ?

- Je lis jusqu'au bout cette première page ;
- Je n'imprime que les pages 6 & 7 ;
- Je renseigne et complète le dossier « inscription » et la fiche de renseignements administratifs ;
- Je vérifie que j'ai bien coché toutes les cases de la « feuille d'inscription. (Page 5) ;
- Je rédige une demande de candidature à l'examen du RECYCLAGE BNSSA à Monsieur le Préfet du Var ;
- J'envoie le dossier **Complet** et ses pièces jointes en courrier simple à l'adresse de l'UDPS83 ;
- Je reçois un accusé réception de mon envoi (par mail ou SMS)
- Mon dossier est enregistré (*La session est fixée réglementairement à 16 participants maximum et la validation des inscriptions s'effectue dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets*)
- Je reçois une convocation 1 semaine avant la session de formation ;
- Je participe à la formation et à l'évaluation continue ;
- Je me présente à l'examen final ;
- Je procède à la récupération de mon attestation de participation à la formation.
- En cas de réussite aux 2 épreuves prévues à l'article 10 de l'arrêté du 22 juin 2011, une attestation nominative de **maintien des acquis** vous sera notifiée par l'intermédiaire de l'UDPS 83 et sa durée est identique à celle de l'examen initial.(5 ans)

Pièces à joindre obligatoirement à votre dossier d'inscription à la formation et à l'examen

(Même si vous avez été formé(e)s auparavant par l'UDPS 83, vous devrez fournir à nouveau ces documents)

- Une photo d'identité (agrafée au dossier d'inscription)
- La **fiche de renseignements administratifs et d'inscription à la formation** préparatoire à l'examen du BNSSA
- Une **demande écrite du candidat** sollicitant son inscription à l'examen de recyclage BNSSA, adressée à Monsieur le Préfet du Var
- Une **copie du BNSSA initial et de la dernière attestation de recyclage quinquennal** ;
- Photocopie du diplôme initial de secourisme (PSE1)
- Attestation de Formation Continue annuelle en cours PSE1
- Certificat médical type de moins de trois mois ;
- Pour les candidatures isolées et/ou d'un autre département **une attestation d'assiduité** aux cours fournie par l'association ou l'organisme de formation et une **lettre justifiant des motifs** ayant conduit à une inscription hors du département de lieu de résidence ou de formation
- Le règlement par virement des frais pédagogiques (voir tarifs financement personnel) ou chèque si dans l'impossibilité de faire un virement.

En cas de prise en charge des frais pédagogiques par un employeur :

- Le chèque de caution du règlement des frais pédagogiques égal au coût de la formation (tarif financement personnel) + 30€ de frais de dossier
- Devis de formation (à demander auprès de l'UDPS83)
- Convention de formation signés (à demander auprès de l'UDPS83)

Adresse et coordonnées de l'organisme de formation

UDPS 83 – 4 Impasse des Eucalyptus – 13600 La Ciotat

formation@udps83.com Contacts : Marc FREZE – 06.49.95.00.21

Tarif : financement personnel

* 220€ (deux cents euros) recyclage BNSSA + FC PSE1

* 150€ (cent trente euros) recyclage BNSSA seul

Toute(s) de demande(s) de devis ou facture doit(vent) être sollicitée(s) en amont de la formation.

Conditions et déroulement de l'entrée en formation

- Être titulaire du BNSSA ;
- Détenir le certificat de compétence de secouriste (PSE1) à jour de sa formation continue.
(Une formation est prévue dans le cadre de la préparation au recyclage BNSSA pour les candidats)
- Être reconnu apte médicalement.

Pièces à présenter le 1er jour de la formation :

- Une **pièce d'identité en cours de validité**
- Votre convocation

Exemple courrier

**Monsieur le Président de l'ANPS
Association Nationale des Premiers Secours**

Objet : Acte de candidature à l'examen du maintien des acquis BNSSA

Madame, Monsieur,

Je, soussigné(e) _____ souhaite porter à votre connaissance ma candidature aux épreuves d'examen du «Recyclage du BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE » . Je m'engage à transmettre un dossier complet à l'UDPS83, organisme de formation avec qui je participe à la préparation nécessaire pour cet examen.

Avec mes respectueuses salutations.

Fait le, -----à-----

Signature du déclarant

Organisation de la formation

(Attention l'ensemble des cours est obligatoire pour la formation)

Formation 6 & 7 mai 2024

Examen final préfectoral : Samedi 11 mai 2024

Formation aquatique : Complexe aquatique de Hyères

Formation continue BNSSA : (voir programme ci-dessous)

Formations continue PSE1 : 6 heures (date à définir avec le candidat non à jour de sa formation continue)

- Le nombre de place est limité pour la formation.
- Le certificat médical pour accéder à la formation est obligatoire.
- Renseignements complémentaires : Marc FREZE portable : 06 49 95 00 21
par mail : formation@udps83.com

PLANNING et PROGRAMME de la FORMATION Recyclage BNSSA 2024

(Peut être modifié)

STAGE RECYCLAGE BNSSA MAI 2024				
1 ^{er} jour		2 ^{ème} jour		Samedi 11 mai 2024
8H30	Accueil présentation	8H30	Rappels – présentation examen	EXAMEN
9H00/11H00	Actualisation 1 ^{er} secours	9H00/11H00	Règlementation cadre emploi	Accueil 7H00
11H00/12H00	REPAS	11H00/11H45	REPAS	7H15 à 9H15 Épreuves Physiques
12H00/15H00	Aquatique	11H45/15H30	Aquatique / secourisme	
15H00/16H00	Secourisme préparation épreuves	15H30/16H30	Règlementation (rappels)	

			TOTAL
	3H00	REGLEMENTATION	15H00
	7H00	AQUATIQUE	
	3H00	SECOURISME	
	2H00	EXAMEN	

NATURE DES EPREUVES DE L'EXAMEN du BNSSA

Il est obligatoire de suivre une formation pour pouvoir se présenter à l'examen

NATURE DES EPREUVES D'EXAMEN ET DE VERIFICATION DU MAINTIEN DES ACQUIS (extraits)

Epreuve n°1 : Parcours de Sauvetage Aquatique en continu de 100 mètres

- départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface,
- 2 parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui,
- une plongée dite "en canard", suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1.80 mètres et 3.70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et située à 5 mètres au plus de la fin du parcours. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain.

Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve n° 3 : Porter secours à une personne en milieu aquatique

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord,
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime,
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel, après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt.

Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

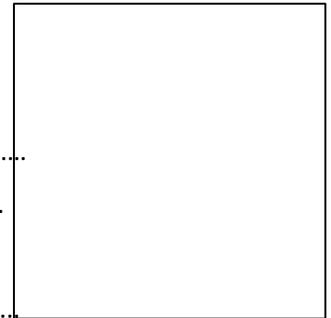
Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

DOSSIER D'INSCRIPTION

FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DE RECYCLAGE AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Photo d'identité

NOM :NOM D'EPOUSE :
Prénoms :Sexe :Situation de famille :
Date de naissance :/...../.....Lieu de naissance :Dépt :
Adresse :
Code Postal :Ville :
N° Téléphone : Adresse e-mail :



FINANCEMENT (frais pédagogiques) :

- Financement personnel : établir un chèque de _____ € à l'ordre de « **UDPS 83** ».
- Si prise en charge par l'employeur : faire renseigner un bon de prise en charge financière par l'employeur et établir un chèque **de caution** de _____ € à l'ordre de « **UDPS 83** »
- Année obtention : Premiers Secours en Équipe niveau 1 (PSE1) : Dernière FC :
(Fournir photocopie du diplôme et de la dernière formation continue si elle a eu lieu)
- Doit suivre une formation initiale Premiers Secours en Équipe niveau 1 (PSE1)

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'organisation de cette formation et m'engage à m'y conformer. Je confirme ma participation à la préparation de l'examen du B.N.S.S.A.

Date : Signature du candidat

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (annexe II)

NOM : NOM D'ÉPOUSE :

Prénoms : Sexe : Situation de famille :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Dépt :

Émancipation : OUI/NON (barrer la mention inutile) Si émancipation : Justificatif : Pièce jointe n°1

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Téléphone : Adresse e-mail :

Profession :

Situation professionnelle :

Administration de tutelle ou les références de l'employeur :

.....
SEP

Diplômes scolaires et universitaires :
SEP

-

Diplômes et brevets sportifs détenus :

-

- **BNSSA N°** : **date d'obtention** : **Préfecture du lieu d'obtention** :
- **Date de la dernière révision (le cas échéant)** :
- **PSE 1, ou d'un titre équivalent N°** **Date** : **Organisme ayant délivré le certificat** :
- **Dernière formation continue PSE1 (date)** :

Organisme ou association ayant préparé le candidat : UDPS83
SEP

Date : Signature du candidat

Visa et signature de l'UDPS83

Annexe à la Circulaire Ministérielle n° 94/268/C du 05/10/1994

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de l'examen du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique.

Je soussigné, docteur en médecine,
certifie avoir examiné ce jour M.....
et avoir constaté que cette personne ne présente aucune

contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements ou des lieux de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Le à

Cachet et signature du médecin

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est :
4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10)
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.